



Mairie

## CONSEIL MUNICIPAL

----  
Compte-rendu sommaire de la séance du 05 octobre 2016

### Le Conseil Municipal décide :

1. De prendre acte de l'installation de Madame Catherine PUJOL comme nouvelle Conseillère Municipale en remplacement de M. Pierre-Roland TRANCHAT, démissionnaire.
2. De prendre acte des informations contenues dans le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et l'assainissement 2015 de la Communauté d'Agglomération du Pays de l'Or.
3. D'approuver le rapport de la Commission d'évaluation des transferts de charge de la Communauté d'Agglomération du Pays de l'Or en date du 29 juin 2016 suite au transfert du service périscolaire de l'école élémentaire.
4. De donner un avis favorable au projet de création d'une chambre funéraire.
5. D'approuver la modification du tableau des effectifs du personnel.
6. D'approuver le recrutement d'agents non titulaires pour l'exercice 2016.
7. D'approuver le rapport fourni par la SARL MONTPELLIER DEPANNAGE sur l'exécution de la délégation de service public de la fourrière automobile municipale pour l'exercice 2015.
8. D'attribuer une subvention d'un montant de 7.321,60 € au Collège Philippe LAMOUR de la Grande Motte pour la prise en charge de l'enseignement de la voile aux 4 classes de 6<sup>ème</sup> au titre de l'année scolaire 2016-2017.
9. D'approuver la convention de partenariat à passer avec Le Centre Equestre de La Grande Motte et de l'autoriser à la signer.

.../...



10. D'attribuer aux Associations, les subventions suivantes :

	Subvention totale 2015	1 <sup>ère</sup> subvention 2016	Subvention supplémentaire 2016
<b>LES ASSOCIATIONS</b>			
GR	2.700,00	2.000,00	900,00
Association Volley Grand Mottois	1.500,00	0,00	1.000,00
Rugby	7.400,00	5.000,00	2.900,00
Tennis	12.000,00	12.000,00	1.000,00
Club Taurin	2.000,00	1.000,00	1.250,00
La Palanquée	1.800,00	1.000,00	800,00
Triathlon	4.000,00	3.000,00	1.500,00
Yacht Club	15.000,00	10.000,00	5.000,00
<b>TOTAL</b>	46.400,00	34.000,00	14.350,00

11. D'approuver une subvention d'un montant de 1.000 € à l'Association Sports et Loisirs Nautiques du Ponant, pour l'organisation de la manifestation « Ponant Baby-Gliss ».

12. D'attribuer une subvention d'un montant de 14.000 € au Bridge club de La Grande Motte.

13. De confirmer que la concertation relative au projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU) s'est déroulée conformément aux modalités fixées par la délibération du Conseil Municipal n°1048 du 24 mai 2007,

- de tirer le bilan de la concertation tel qu'il a été présenté par Monsieur le Maire et de le considérer comme favorable,
- d'arrêter le projet de PLU,

14. D'approuver les nouveaux tarifs 2017 de la Taxe de séjour comme suit :

Types d'hébergements	Ville + CD34
Palaces et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	4,40 €
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	3,30 €
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	2,48 €
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3, étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	1,65 €
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	1,00 €

Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1,2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	0,83 €
Hôtels et résidences de tourisme, villages de vacances en attente de classement ou sans classement	0,83 €
Meublés de tourisme et hébergements assimilés en attente de classement ou sans classement	0,83 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3,4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes	0,61 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	0,22 €

15. D'approuver le Budget Supplémentaire 2016 du Budget Principal de la Ville.
16. D'approuver le Budget Supplémentaire 2016 du Budget Annexe des Equipements Sportifs et Parkings Payants.
17. D'approuver le Budget Supplémentaire 2016 du Budget Annexe du Palais des Congrès.
18. D'approuver le Budget Supplémentaire 2016 du Budget du Port de Plaisance.

*Vu pour être affiché le 14 octobre 2016, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.*

*Fait à La Grande Motte, le 12 octobre 2016.*

*Le Maire,  
Président de l'Agglomération  
du Pays de l'Or,*

*Stéphane ROSSIGNOL*

